

Bruxelles 30 décembre 7  
42, rue des Palais

Direction des  
Radiocommunications

577 RV

Monsieur POLAIN, Maurice,  
Rue Louvrex, 107,

LIEGE.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que dispense totale des épreuves, en vue de l'obtention des certificats d'opérateur radiotélégraphiste et radiotéléphoniste privé ne peut vous être accordée.

Exemption de l'épreuve d'électricité vous est consentie.

Si votre état de santé vous empêche absolument de vous rendre à Bruxelles, je suis toutefois disposé à vous faire subir cet examen à domicile, à condition de me soumettre un certificat médical attestant que le mal dont vous êtes atteint vous interdit tout déplacement.

Je vous prie de me fixer d'urgence à ce sujet et d'acquitter, éventuellement, au compte chèque-postal n° 5030 de M. le Receveur des T.T., Administration Centrale, à Bruxelles, la somme de 90 Fr. en couverture du droit d'inscription aux dites épreuves.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR,

*Empire J.L.*

17